



Rupture de pacs et enfants

Par **loba77**, le **31/10/2014** à **19:57**

BonjourrrrrPacsé jusqu'a ce jour, nous venons d'effectuer les demarches pour une rupture de pacs. En effet mon concubin à quitter le domicile. Il aurait trouver du travail dans une autre région.rnIl souhaite prendre nos enfants le temps d'un week-end.Or pour l'instant je m'y oppose car il ne souhaite pas me communiquer sa nouvelle adresse. De plus je ne suis pas certaine qu'il est un logement qui lui permette d'acceuillir convenablement nos enfants. suis je dans mon droit en lui refusant?rrrrPar ailleurs je souhaiterai savoir comment cela se passe pour les enfants a la suite d'une rupture de pacs. Doit on passer devant un juge? Ayant de faibles revenus ai-je un risque de perdre la garde des mes enfants.rnrnMerci par avance pour vos réponses.rnCordialement